

## SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le trente Novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 21 Novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 12    Présents : 8    Votants : 11

Présents :    Didier THIEBAUT – Maire  
                  Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoint.  
                  Michel BERGER - Roger PHILBERT -- Régis MONNIER  
                  Anne PETITEAUX

Absents excusés :

                  Jean-Michel ROYER    pouvoir à Elodie VIREY  
                  Véronique JOLLY    pouvoir à Didier THIEBAUT  
                  Karine RODRIGUEZ pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET  
                  Eddy BERNARDI

Monsieur Jean-Philippe LOUIS-THIVET a été élu secrétaire de séance.

**Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Eddy BERNARDI, Conseiller Municipal.**

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

### I. TRAVAUX EN COURS

#### 1. VOIRIE.

*Compte-rendu Jean-Luc GALLEY :*

Travaux de voirie réceptionnés – à voir problème grille Rue des Fâches et gravillon descendu Rue du Suchot.

#### 2. BATIMENTS.

*Compte –rendu Jean-Philippe LOUIS-THIVET :*

Maison des Associations :

Le portillon et le portail ont été refaits – un coût supplémentaire de réparation du grand portail s'élève à 216 €

La crédence de la cuisine reste à commander

L'arbre dans le parc a été coupé

Travaux de réfection cour avant et arrière :

Problème d'écoulement pluvial - Voir avec les pompiers pour vidanger l'eau dans la cuve pour voir où va le trop plein.

L'Entreprise ROUSSEY interviendrait en mars.  
Faire établir un devis pour la canalisation.

### **3. CHAPELLE STE BELINE :**

*Compte –rendu Jean-Philippe LOUIS-THIVET :*

La Commission s'est réunie en présence des bénévoles le 08 novembre dernier.

Une journée nettoyage a été effectuée.

Le mobilier sera remis en place aux jours meilleurs.

Plaque commémorative à refaire et sera couplée avec un historique de la Chapelle.

## **II TRAVAUX RESTAURATION EGLISE ASSOMPTION DE MARIE – 1<sup>ère</sup> Tranche :**

Attribution Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) pour les travaux de Restauration de l'église Assomption de Marie – 1<sup>ère</sup> tranche

Une consultation pour une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) dans le cadre du MAPA « travaux de Restauration de l'église Assomption de Marie 1<sup>ère</sup> tranche » a été passée le 11 Octobre 2016, 4 entreprises ont été consultées. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 31 Octobre 2016. Deux entreprises ont répondu. L'ouverture des plis a eu lieu le 3 Novembre 2016 en présence du maire, des membres de la Commission d'appel d'offres et du Cabinet de maîtrise d'œuvre Daniel JUVENELLE Architecte.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres présentée par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour

- DECIDE d'attribuer au Bureau SOCOTEC à TROYES pour un montant de 2200 € H.T. la mission SPS pour les travaux de Restauration de l'église Assomption de Marie 1<sup>ère</sup> tranche.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette consultation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

### **Lot Menuiserie :**

Ayant été déclaré infructueux, lors de la séance du 24.10.2016, l'appel d'offres a été relancé avec réception des offres jusqu'au 02 Décembre 2016. Une réunion sera prévue en décembre pour l'attribution du marché.

### **Mérulle :**

Une analyse des boiseries a été faite et communiquée à Anne-Lise PREZ qui suit le dossier.

### **Retable :**

La DRAC va recontacter l'entreprise ayant fait une proposition afin qu'elle fasse un nouveau chiffrage après les résultats des analyses.

Le retable sera emmené et remis après travaux.

### **III RENOUVELLEMENT CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE:**

#### **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE**

##### **Le Conseil Municipal,**

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale;

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

CONSIDERANT que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

VU les prestations proposées par le Centre de Gestion de l'Aube en matière de médecine préventive ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- **APPROUVE** l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **IV PERSONNEL COMMUNAL :**

#### **DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI POURVU PAR UN AGENT CONTRACTUEL EN APPLICATION DU 5° DE L'ART. 3-3 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984**

##### **Le Conseil Municipal,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés.

- **DECIDE** La création à compter du 01 Février 2016 d'un emploi d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour la cantine, la garderie scolaire, les bâtiments communaux et le périscolaire à temps non complet à raison de quinze heures hebdomadaires annualisées.
  - **DIT** que cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée. Le contrat sera renouvelable chaque année par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
  - **DIT** que les crédits seront prévus au budget.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.
- Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

## **V. REPRESENTANTS FUTURE GRANDE INTERCOMMUNALITE :**

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les Communautés de Communes du Barséquanais, des Riceys et de l'Arce et de l'Ource, vont être fusionnées et rassemblées sous une seule entité dénommée :

*« Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne »*

Elle va regrouper 53 Communes pour environ 20 000 habitants, le siège social est fixé à Bar-sur-Seine.

71 délégués vont siéger dans cette assemblée (Bar-sur-Seine : 9, les Riceys : 4, Mussy-sur-Seine et Saint-Parres-les-Vaudes : 3, Villemoyenne, Essoyes, Vaudes : 2 et toutes les autres communes : 1).

Le doyen des Président des trois entités Monsieur MATHIS, a jusqu'au 27 Janvier 2017 pour réunir le premier Conseil Communautaire pour l'élection de la présidence et des Membres du Bureau.

Monsieur le Maire sera le représentant de Landreville et sa suppléante sera Elodie VIREY.

## **VI. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :**

### **1. Commission des Fêtes :**

*Compte rendu Elodie VIREY :*

- Décorations de Fin d'Année : l'installation a été faite le samedi 26 Novembre Elodie VIREY remercie tous les bénévoles.
- Colis des Anciens : distribution le 17 décembre prochain par les Membres de la CAS et le Conseil Municipal.

## **2. Landreville Infos :**

*Compte rendu Michel BERGER*

Une parution est prévue en décembre prochain.

Le site web est en cours de réactualisation, une réunion est prévue fin janvier.

## **3. Comptes RPI :**

Le coût par élève : 1081.04 € - 70 élèves

## **4. Révision Liste Electorale :**

Dans le cadre de la refonte de la liste électorale, les Membres ont travaillé les additions et les radiations.

## **VII. INFOS DIVERSES :**

### **1. CPI Landreville :**

- Installation attelage véhicule pour tracter la moto-pompe
- Calendriers : du 04 au 18 décembre prochain
- Téléthon : les sapeurs-pompiers
- René DESPIERRE ne veut pas de cérémonie, mais est d'accord pour un article dans le Landreville Infos.

### **2. CFA :**

Courrier de demande de subvention. Elle sera revue au BP 2017

### **3. SYNDICATS.**

Monsieur le Maire donne lecture des divers courriers de Madame la Préfète de l'Aube notifiant la dissolution des divers Syndicats (SIA – SIAEP – Syndicat de l'Ource..) au 31 décembre 2016. Il faudra réélire des délégués.

Dans le cadre de la loi NoTRE, ces 3 Syndicats sont dissous à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la gestion va être assurée au niveau départemental par le SDDEA. Les délégués actuels auront possibilité de siéger dans cette nouvelle assemblée.

Monsieur le Maire tient à remercier les Délégués et les Présidents qui se sont succédés pour leur investissement et toujours avec le même objectif, le service et la disponibilité pour les abonnés.

### **4. AFR GYE-SUR-SEINE.**

Monsieur le Maire fait part aux Membres présents d'un courrier pour une demande de participation financière de 50 % des travaux de chemins réalisés par l'AFR DE Gyé et jouxtant la Commune de Landreville. Le Conseil Municipal refuse cette participation.

## **5. SAUVEGARDE DOSSIERS COMMUNAUX :**

La Commune décide d'adhérer sur la plateforme XPL DEMAT à un service de sauvegarde des données comptables et autres, l'abonnement annuel est de 90 € et le coût du boîtier est de 250 €. Un avenant sera pris en ce sens.

## **6. CCAO.**

### **Vœu pour le maintien de la maison centrale de Clairvaux :**

L'annonce, en avril dernier, de la fermeture de la prison de Clairvaux, a suscité de nombreuses réactions tant de la part des personnels pénitentiaires et de la population locale, que des élus locaux, soutenus par leurs voisins haut-marnais. La mobilisation reste forte pour défendre le maintien de cette maison centrale.

Contrairement à l'engagement pris par le Ministre de la Justice lors de son entrevue du 15 juin 2016 avec les Parlementaires, les élus de l'Aube et de la Haute-Marne, nous constatons une accélération, par l'Etat, du processus de fermeture de la maison centrale de Clairvaux. La nomination du sous-préfet François Valemblois comme « directeur de projet auprès de la Préfète de l'Aube pour accompagner la fermeture de la maison centrale de Clairvaux pour une durée de trois ans » nous conforte dans ce sentiment.

Un tel acharnement à détruire ce site de référence institutionnelle, tout en y investissant plusieurs millions d'euros, témoigne d'une certaine légèreté de l'utilisation des deniers publics et ne peut être ni compris ni accepté par la population et par les élus.

Le choix de la fermeture de Clairvaux, apparaît encore plus incompréhensible, lorsque le Ministre de la Justice annonce, le 20 septembre 2016, un plan national pour la création de 10 000 à 16 000 cellules supplémentaires, afin de répondre aux besoins liés à la montée de la délinquance et du terrorisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, et représentés

**EXIGE** le maintien en activité de la maison centrale de Clairvaux, site de référence spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles et haut-lieu de mémoire de l'administration pénitentiaire,

**EXIGE**, en cette période de montée du terrorisme, de surpopulation carcérale avec des conditions de détention insupportables pour notre époque, que la capacité d'accueil de la maison centrale de Clairvaux soit utilisée au maximum de ses possibilités,

**EXIGE** que l'Etat tienne ses engagements :

- De réaliser et communiquer une analyse détaillée des coûts de réhabilitation
- De réaliser la mise aux normes d'assainissement collectif en raccordant la maison centrale de Clairvaux au réseau collectif des eaux usées dimensionné à cet effet par la commune

**7. TAXE SEJOUR** Mise en place de la taxe de séjour sur les locations touristiques par la Communauté de Communes au 01.01.2017.

## **8. BAIL CHEURLIN :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. CHEURLIN Daniel demandant la modification des cotisations (environ 6700 €) suite à l'arrachage de la vigne dans sa parcelle depuis 2014. Voir le bail

## **9. COURRIER DE Mme ROYER Sandrine :**

Infiltrations dans sa cave : Jean-Luc GALLEY se rendra sur place pour voir le problème.

## **10. VŒUX DU MAIRE.**

Ils sont prévus le 09 Janvier prochain à 18 h à la MDA

## **11. COMMISSION CIMETIERE.**

M. François TARTARY souhaite faire partie de la Commission Cimetière.

## **12. FCTVA 2015 et DETR TRAVAUX MAIRIE.**

Monsieur le Maire informe les Membres présents que la Commune percevra 10909 € pour le FCTVA 2015 et 56140 € de DETR soit 20 % des 280 700 € H.T. pour le projet des travaux Mairie.

## **13. LOGEMENT COMMUNAL.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le logement communal du 7 Place de la Mairie est vacant depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

### **Restitution de la caution :**

Suite à l'état des lieux effectué par Monsieur le Maire en présence de Monsieur et Madame FANGET David et Murielle, locataires du logement sis au 7 place de la Mairie à Landreville.

Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât d'aucune sorte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents et représentés,

- ACCEPTE le remboursement de la caution d'un montant de 580 €.
- DIT que les crédits étaient prévus au budget.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

### **Location ou mise en vente :**

Le Conseil Municipal décide la mise en vente du logement communal au prix de 125 000 € net vendeur.

Reste à déterminer à qui confier la vente, une délibération sera prise en ce sens lors d'un prochain conseil municipal.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES :**

- Anne PETITEAUX : Quand est prévue la réouverture du Magasin Vival
- Régis MONNIER : Retrait des sculptures Quai des Arts
- Michel BERGER : Portail Espace CHAUSSIN
- Elodie VIREY : date des travaux du transformateur Eglise à confirmer pour 2017
- Didier THIEBAUT :

- Vente du garage Renault
- Véhicule stationné sur l'Espace Chaussin repris par son propriétaire
- Courriers envoyés concernant le retrait de déchets sur diverses parcelles communales.
- Pont Rue du Suchot – dossier en cours

La séance est levée à 20 h 55.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en fonction de la remise des offres pour le Lot menuiserie.